

Réorganisation de la prise en charge des démunis à l'heure des contraintes budgétaires à l'hôpital public : exemple d'un partenariat entre soignants, service social et service administratif à l'hôpital Louis-Mourier de Colombes (AP-HP)

Benaomar Myriam, Blanchard Gilles, Boudy Hélène, Fortas Michèle, Grasland Anne, Herrault Philippe, Simonpoli Anne-Marie, Vluggens Pascal et l'ensemble du service social de l'Hôpital
Hôpital Louis Mourier, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine, APHP, 178 rue des Renouillers, 92700 Colombes
Correspondant : Dr Anne GRASLAND : anne.grasland@lmr.aphp.fr

INTRODUCTION

Le principe d'égalité de l'accès aux soins est primordial à l'hôpital public.

Rappel : la loi du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions précise bien que les PASS ne doivent en aucun cas être des filières spécifiques pour les démunis, et que ceux-ci doivent pouvoir bénéficier des soins dans les mêmes conditions que l'ensemble de la population.

L'hôpital Louis Mourier a donc cherché à mettre au point un dispositif transversal ouvrant l'accès aux soins à tous les patients.

En 2010, ce dispositif PASS, mis en place en 1992, a été réorganisé, en consultation, mais aussi aux urgences et en hospitalisation.

MÉTHODES

Souvent, la prise en charge des démunis dans les PASS n'est organisée qu'en consultation.

A Louis Mourier, le processus de prise en charge est transversal et concerne l'ensemble des services : consultations, urgences, hospitalisations. Il repose sur une démarche d'anticipation et de suivi pluridisciplinaire, pragmatique intégrant l'ensemble des professionnels de l'hôpital : soignants, service social, administration et pharmacie.



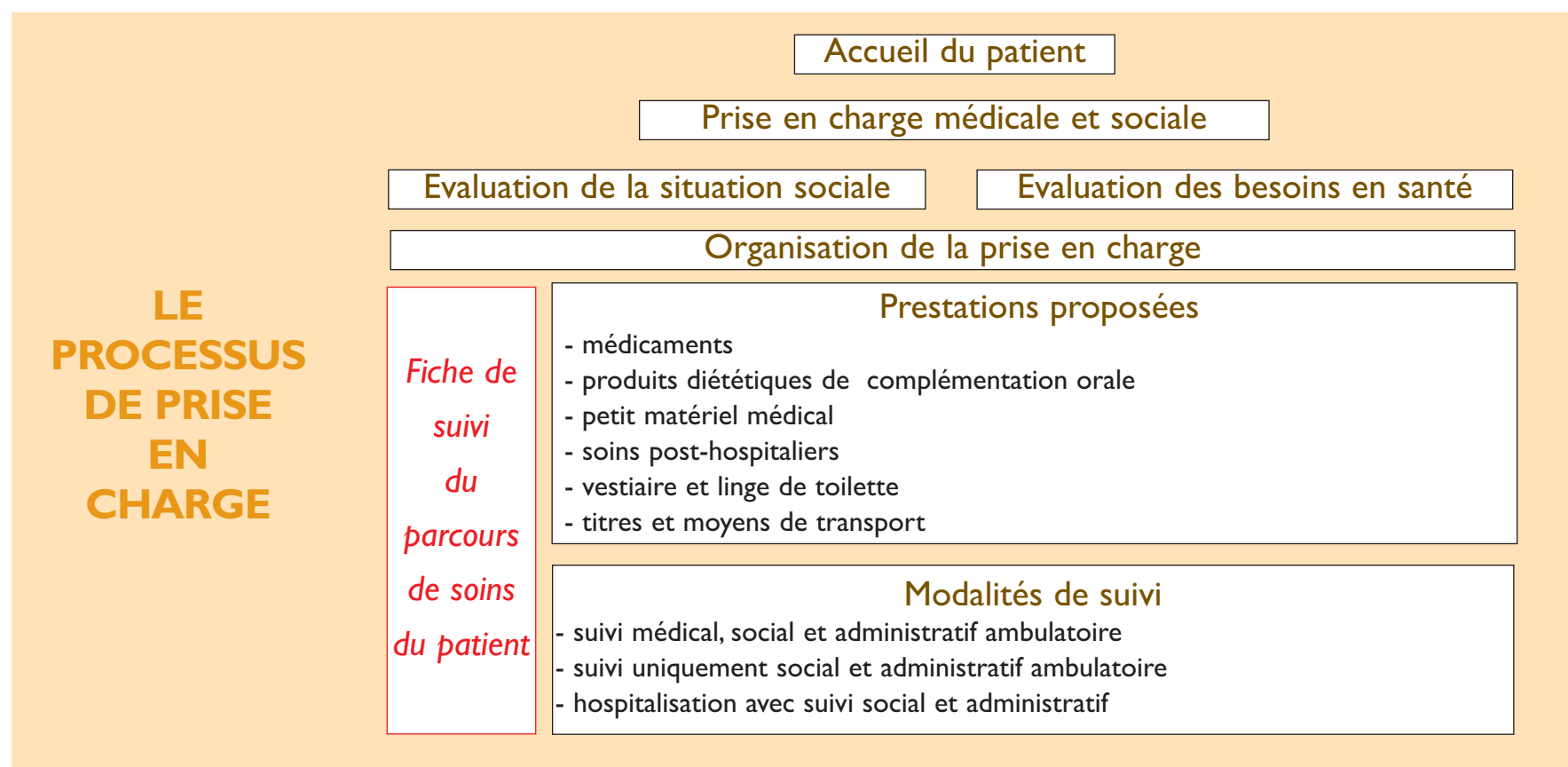
Personnel médical, soignant, administratif : une partie des membres de la Commission pluridisciplinaire

RÉSULTATS

Quatre points stratégiques d'accueil, d'identification et d'orientation des patients ont été définis : accueil de l'hôpital, des urgences, des consultations, bureau des Entrées-Sorties.

Toute personne démunie s'y présentant bénéficie d'une prise en charge médicale, identique à celle des patients de droit commun, et d'une évaluation de sa situation sociale et administrative.

Les actes ambulatoires sont enregistrés par le bureau des Entrées-Sorties, la facturation est établie, mais mise en attente et adressée une fois l'obtention des droits. Le suivi socio-administratif des dossiers est réalisé par une commission pluridisciplinaire, présidée par l'Adjointe à la Directrice et composée du responsable médical de la PASS, des assistants sociaux et des services cliniques concernés par les dossiers traités, d'un pharmacien, des membres du bureau des Entrées-Sorties. Cette commission se réunit chaque mois pour établir un état d'avancement des dossiers de demande d'ouverture de droits auprès de l'Assurance Maladie, assurer un suivi personnalisé médical, social et administratif, et préparer les éléments de rapport d'activité annuel.



CONCLUSION

Ce dispositif tente de concilier la mission de service public et les contraintes budgétaires de l'établissement.

Cette réorganisation permet aussi un enrichissement et un partage des pratiques entre les différents professionnels de l'établissement. Sont aussi prévues : des formations destinées au personnel, la rédaction de dépliants d'information en direction des personnels de l'hôpital, des partenaires de l'hôpital et des usagers.